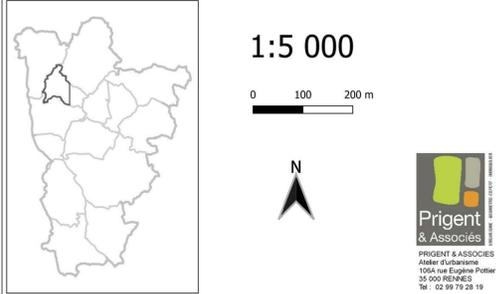


Laval Agglomération
 Département de la Mayenne
LAUNAY-VILLIERS - 1 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
 P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
 Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 108 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	659
Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	1138
Aménagement de la RD 108 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 111	362
Aménagement de la RD 108 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 111	363
Aménagement de carrefour / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 12	730
Aménagement de carrefour / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 12	561
Aménagement de carrefour / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 12	438
Aménagement de carrefour / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 12	1196
Dépagement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 13	576
Dépagement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 13	564
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER N° 14	1716
Aménagement de voie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 19	6262
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 20	4873

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
SDUR - OAP N° 1	Éclairage	10172

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

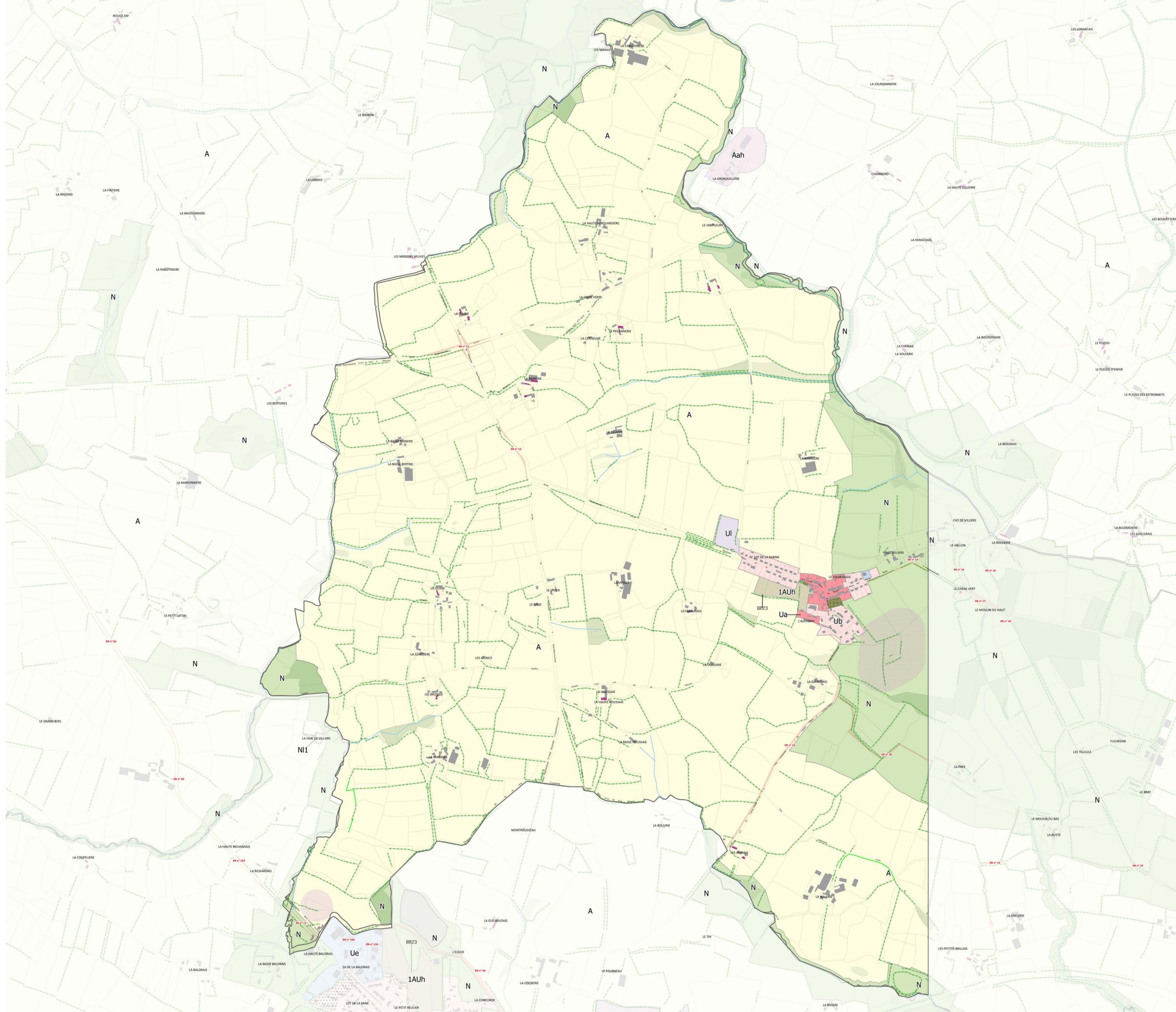
ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Af - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation
- N - Naturelle
- Nas - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

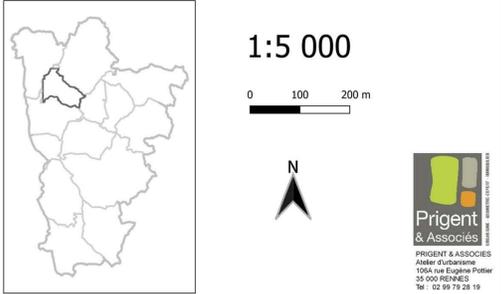


Laval Agglomération
 Département de la Mayenne
LAUNAY-VILLIERS - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
 P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
 Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER	SURFACE (en m²)
Aménagement de carrière / Bénéficiaire : CD 53	ER 12	730
Aménagement de carrière / Bénéficiaire : CD 53	ER 12	581
Aménagement de carrière / Bénéficiaire : CD 53	ER 12	428
Aménagement de carrière / Bénéficiaire : CD 53	ER 12	1196
Déagrement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER 13	576
Déagrement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER 13	504
Création d'un chemin agricole / Bénéficiaire : Commune	ER 14	1716
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER 15	879
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER 16	1489
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : CD 53	ER 17	1179
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : CD 53	ER 17	1959
Déagrement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER 18	322
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER 19	6262
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER 20	4573
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER 21	3869
Déagrement de visibilité / Bénéficiaire : CD 53	ER 22	537
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER 23	830
aménagement d'une station d'enclavement pré-établie / Bénéficiaire : Commune	ER 121	2973

Références AP	Surface (en m²)
53129	15172

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE A URBANISER

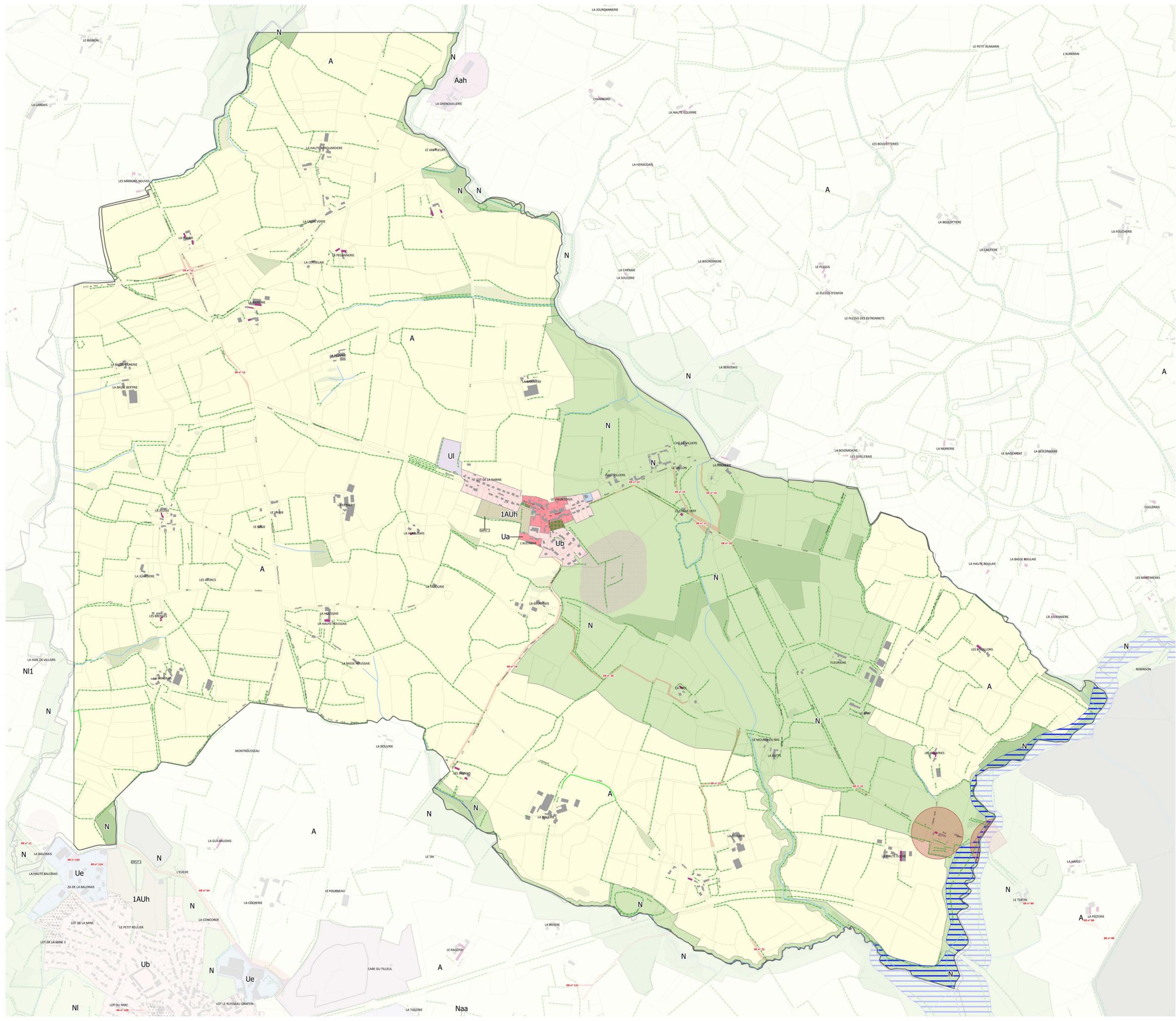
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

INFORMATIONS

- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides



Laval Agglomération
 Département de la Mayenne
LAUNAY-VILLIERS - 3 - B

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Département de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 13	376
Département de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 13	304
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER n° 14	1716
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 15	879
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 16	1489
Confortement de la digue / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 17	1179
Confortement de la digue / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 17	1668
Département de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 18	322
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 19	6262
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 20	4513
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 21	3669

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
SDUR - OAP n° 1	L'Éclair	13112

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L. 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Af - STECAL destiné au stationnement
- Ag - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

